

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Faculté de philosophie et lettres
Langues et littératures françaises et romanes

LA FÉMINISATION

La dérivation ou la contestation de la féminisation des noms
de métier, grade, titre et fonction

MERVIN
Morgane

Travail réalisé dans le cadre du cours :
Grammaire descriptive II
(Roma-B-304)

ANNÉE ACADÉMIQUE 2007-2008

1. Introduction

Comment former le féminin des noms fait partie des premières choses qu'un élève doit intégrer dans son apprentissage de la grammaire française. Il retient ainsi que directrice est le féminin de directeur, que chanteuse est le féminin de chanteur, et que maîtresse est le féminin de maître. Ces clefs en poche, il se permet de créer: « aviateuse », « peintreuses », « cheffesses »,... avec toute l'insouciance de l'enfance.

Mais sait-il que des personnes, érudits ou scientifiques, se sont penchées sur la question des féminins de métier, grade et fonction, et que cela n'a pas été de tout repos? Sait-il aussi que ce débat est toujours d'actualité et qu'il a abouti à des décrets, de la part de tous les pays francophones, pour fixer une nouvelle norme?

La Communauté française de Belgique, s'élançant sur les traces du Québec (toujours à l'avant-garde lorsqu'il s'agit des questions et des pratiques de la langue française), a adopté un décret en 1993, visant à utiliser le féminin des noms de métier, grade et fonction dans l'ensemble des textes administratifs, mais aussi « dans toutes les publications qui émanent d'institutions et d'associations subventionnées par la Communauté française. »¹

Quelques mois plus tard, un arrêté est venu renforcer ce décret et explique les différentes manières de composer des féminins, et joint la liste de toutes les nouvelles acceptations ayant autorité.

Parmi toutes ces règles de formation du féminin des noms d'agent, se trouve le processus de dérivation, mais, de quoi s'agit-il ? De quelle manière s'effectue-t-il ? Quels sont les résultats obtenus ? Toutes ces questions sur la dérivation se regrouperont dans la première partie de notre étude. Quelles sont les

¹ Dister Anne, « La féminisation des noms de métier, fonction, grade, ou titre en Belgique francophone. État des lieux dans un corpus de presse », p.313

conséquences de la dérivation sur la féminisation des noms de métier, titre, grade et fonction ? Est-ce que toutes les formes obtenues sont acceptées de la même manière ? Quelles sont les personnes susceptibles de s'opposer aux résultats obtenus ? C'est ce que nous étudierons pour terminer notre exposé.

Communelangue.com

2. Les règles de formation du féminin des noms d'agent

Lorsque l'on lit des grammaires², qu'elles soient adressées à un public de jeunes élèves, ou à un autre plus spécialisé, il est frappant de constater que toutes présentent les mêmes règles, et quasiment dans le même ordre. On distingue trois règles sur lesquelles nous ne nous attarderons pas ici:

- l'ajout d'un *e* à la final des noms se terminant par certaines consonnes, comme *l* (un industriel, une industrielle), *n* (un artisan, une artisanne), ou par une voyelle (un apprenti, une apprentie). On remarquera que cet ajout peut entraîner des changements orthographiques (comme par exemple le redoublement de la consonne finale: industrielle, forgeronne, géophysicienne,...), mais aussi phonétiques (on passe de [buʃərõ] à [buʃəron]).
- on peut aussi accompagner le nom par un déterminant (du type « la » ou « une »), lorsque le nom est épïcène (c'est-à-dire qu'il a une forme équivalente à la fois au masculin et au féminin).

Exemple:

la ministre, la peintre, une poète, une maître (en sciences infirmières), ...

- dans la lignée de la deuxième règle, on peut former des noms d'agent par l'ajout du mot « femme » à côté du nom concerné, et relié par un trait d'union: *femme-docteur, femme-chirurgien*, ...

Néanmoins il existe un autre moyen pour former ces féminins : le processus de la dérivation.

² On se rapportera ici à la bibliographie.

3. La dérivation

Il est important de préciser que toutes les grammaires n'emploient pas ce terme de « dérivation » de façon uniforme. Il en est qui préfèrent parler de « suffixe »³, d'autres qui utilisent une autre appellation, comme par exemple « flexion » pour Gougenheim⁴, et il en est d'autres qui ne le qualifient pas. Pour comprendre ce que nous entendons par « dérivation », donnons-en une définition.

3.1. Définition de la dérivation

Édouard Pichon définit le principe de dérivation comme étant:

(...) la formation de vocables nouveaux à partir de vocables antérieurement existants par des procédés de filiation lexicale définis. La dérivation ainsi délimitée, comprend la suffixation, la préfixation, l'encadrement, la troncature et la composition.⁵

En ce qui concerne la féminisation des noms d'agent, nous nous intéressons plus particulièrement à la dérivation suffixale, et pour en donner une définition nous pouvons encore une fois nous appuyer sur Édouard Pichon, cela:

(...) consiste à ajouter une suite phonétique appelée suffixe après le radical d'un vocable déjà existant.⁶

Ayant éclairci la terminologie qui sera utilisée tout le long de cet exposé, nous pouvons maintenant analyser quels sont les différents suffixes qui féminisent une grande partie des titres de profession.

³ Baccus Nathalie, *Grammaire française*, Paris, Éditions Flammarion, coll. Libro, 2002.

⁴ Gougenheim Georges, *Système grammatical de la langue française*, Paris, Editions d'Artrey, 1962, p. 377

⁵ Pichon Édouard, *Les principes de suffixation en français*, Paris, Edition d'Artrey, 1942, p.6

⁶ Ibid., p.12

3.2. Liste des suffixes dans la création des féminins de noms d'agent

3.2.1. (i)er / (i)ère

Les mots se terminant en *-er*, ou en *-ier*, donnent un féminin en *-ère*, *-ière*.

Exemples :

masculin	féminin
trésorier	trésorière
horloger	horlogère

Remarque : on peut considérer ces noms d'agents comme appartenant à la première règle de formation des féminins (l'ajout d'un *e* à la final du mot, avec le plus généralement changement phonétique et/ou orthographique).

Exemples :

un [ofisie], une [ofisier]; un [perykier], une [perykier],...

Ce n'est pas le procédé le plus utilisé dans la formation des féminins de noms d'agent, par un calcul (à partir de la liste proposée par la Communauté française de Belgique) on estime un pourcentage d'utilisation de 13,63 %.

3.2.2. Le suffixe *-esse*

Bien que Brunot considère à son époque que « ce féminin gagne chaque jour du terrain dans la langue »⁷, il en est moins cas aujourd'hui. Les mots qui portaient ce suffixe ont été remplacés dès que possible par d'autres. Les seules attestations que nous ayons conservées sont les suivantes :

⁷ Brunot Ferdinand, *La pensée et la langue. Méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français*, Paris, Masson, p.89

Masculin	Féminin
prince	princesse
comte (et ses dérivés)	comtesse
duc (et ses dérivés)	duchesse
abbé	abbesse
chanoine	chanoinesse
diacre	diaconesse
bailleur	bailleresse
acquéreur	acquéresse
demandeur	demanderesse
défendeur	défenderesse
vendeur	venderesse
maire	<i>maïresse</i>
chasseur	<i>chasseresse</i>
poète	<i>poétesse</i>
prêtres	<i>prêtresse</i>
hôte	hôtesse
maître (et ses dérivés)	maîtresse

Par l'analyse de ce tableau on remarque que la plupart des termes rassemblés ici appartiennent à un vocabulaire marqué par une forte tendance au conservatisme: les titres de noblesses, les titres religieux, et les termes juridiques.

Ensuite les termes en italique montrent que la forme suffixée en *-esse* n'est pas l'unique féminin attesté, on trouve aussi: *maire*, *chasseuse*, *poète*, *prêtre*.

Les derniers termes sont les derniers vestiges de la dérivation suffixale en *-esse* que nous avons conservés dans le langage courant. Le pourcentage d'utilisation de ce suffixe est de 1,05 %.

3.2.3. Les mots se terminant en *-eur*

Nous regroupons là les mots qui possèdent cette même finale en *-eur*, pour mettre en évidence les deux suffixes possibles.

3.2.3.1. Féminin en *-trice*

Une partie de ces mots qui se terminent en *-eur*, ont un féminin en *-trice*, les plus connus sont par exemple: *institutrice*, *illustratrice*, ...

On peut lire dans les différents arrêtés qui ont été publiés au sujet de la féminisation des noms d'agent (que ce soit au Québec, en France, en Belgique et en Suisse romane), que ce suffixe s'attribue aux mots pour lesquels on ne peut attribuer un participe présent, et qui donc n'aurait pas un lexème⁸ de base se rapprochant à un verbe.

Exemple :

On ne peut dire: *instituteur* > **institutant*⁹ > *institutrice*.

Le pourcentage d'utilisation est de 13,63 %.

3.2.3.2. Féminin en *-euse*

La plupart des mots se terminant en *-eur* possèdent un féminin en *-euse*, par exemple de : *chanteur*, *chanteuse* ; *nettoyeur*, *nettoyeuse* ; *vendeur*, *vendeuse*, etc.

Ces mots se construisent ainsi dans la mesure où l'on perçoit, comme racine du mot, le verbe de départ, auquel on peut attribuer un participe présent. Il y a donc là opposition aux mots se terminant par le suffixe *-trice*.

Exemples :

⁸ Lexème : unité minimale de signification.

⁹ L'astérisque devant le lexème « *institutant* », précise que ce mot n'existe pas.

masculin	participe présent	féminin
chanteur	chantant	chanteuse
nettoyeur	nettoyant	nettoyeuse
vendeur	vendant	vendeuse

Remarque : sans rentrer dans un autre débat (celui de la pureté de la langue française), les mots d'origine étrangère (anglais le plus souvent) obtiennent leur féminin par l'adjonction de ce suffixe: *catcheuse*, *sprinteuse*, *stripteaseuse*, *babysitteuse*, *profileuse*,... En effet le suffixe *-euse* est le plus répandu dans la formation de ces féminins (25 %) à tel point qu'il a même détrôné le suffixe *-esse*, si productif en ancien et moyen français.

3.2.3.3. Féminin en *-e*

Rarement des féminins de mots en *-eur* se forment par le simple ajout d'un *e* final.

Exemples :

annonceur -> annonceuse, gouverneur -> gouverneuse, ...

4. Les critiques de la dérivation jouant sur l'acceptation la féminisation des noms de métier, grade et fonction

On vient de le voir, la dérivation est capable de créer plusieurs sortes de féminins de noms au moyen de suffixe différents, mais le résultat obtenu n'a pas toujours séduit, et plus particulièrement, n'a pas séduit les utilisatrices. Celles-ci invoquent pour leur défense trois grandes raisons: l'euphonie, l'homonymie, et ce que l'on pourrait qualifier d' « égalité identitaire ».

4.1. L'euphonie

L'euphonie peut se définir comme une succession de sons agréables à l'oreille, c'est donc ce qui fait qu'un mot est agréable à entendre, ou non.

Il arrive que des féminins ayant été faits au moyen de la dérivation, sonnent « mal », sonnent « bizarre », pour certaines femmes. Ainsi elles n'utilisent pas « cheffesse », trop proche de « fesse », ni « écrivaine », trop proche de « vaine », ni « facteuse » trop barbare, ...

Par conséquent on peut supposer que c'est en raison de cette mauvaise euphonie que certains termes hésitent entre deux féminins. C'était le cas, nous l'avons vu, à propos des noms se terminant par le suffixe *-esse*, qui, bien qu'ayant eu son heure de gloire, est considéré aujourd'hui comme ayant une valeur péjorative et dépréciative.

4.2. L'homonymie

L'homonymie résulte ici des féminins de noms de métier qui font échos à des noms de machines (industrielles, agricoles, ...), comme par exemple: la *moissonneuse*, la *cafetière*, la *balayeuse*, pour les plus connues. Parce qu'elles ne veulent pas être confondues avec une machine, des femmes refusent d'employer ces termes.

4.3. L'égalité identitaire

Dès le XIXe siècle les femmes sont apparues sur le marché du travail, et les années 1920 les ont vues accéder à des postes dans les milieux politique, technique et scientifique, où les hommes étaient majoritairement présents. Et c'est dans ces catégories professionnelles que les femmes ont été particulièrement farouches à être appelées par des titres féminisés, mais quels étaient leurs arguments ?

Il fut un usage tout au long des siècles, tendant à disparaître de nos jours, qui employait des formes féminines de noms de métier, grade et fonction, pour désigner « la femme de ». De cette façon on parlait de *la générale* comme « la femme du général », de *la présidente* comme « la femme du président », ...

Ne voulant plus être considérées comme étant sous la tutelle de leur mari, elles ont décidé de porter des titres masculinisés et accompagnés du pronom personnel masculin, s'appelant ainsi « Madame *le docteur* », « Madame *le ministre* », ...

Ces femmes qui exerçaient des professions normalement attribuées aux hommes (par exemple dans le domaine politique et scientifique), ont ressenti le besoin d'adopter des appellations masculines, non seulement pour se détacher de

leur mari mais aussi pour une certaine quête d'égalité. Ayant suivi la même formation, ayant connu les mêmes difficultés (si ce n'est plus) qui l'accompagnent, elles ont ressenti le besoin d'être considérées comme, par exemple, un docteur à part entière, comme si, si elles avaient choisi de s'appeler « doctoresse » leurs compétences de médecin auraient été moins reconnues.

Pour ces femmes-là, il s'agissait donc d'un acte révolutionnaire et féministe, que d'être traitées à l'égal des hommes, non seulement au niveau de la formation, mais aussi au niveau du statut. Comme le dit Danielle Trudeau:

En sacrifiant leur *féminité*, les premières femmes professionnelles ne sacrifiaient pas grand-chose, sinon une foule de préjugés qui définissaient la femme comme un être faible sur le double plan moral et physique, et par conséquent inapte à exercer les fonctions les plus élevées dans la société. Leur problème était beaucoup plus de rejeter la féminité telle que la société la concevait alors que de s'imposer comme femmes dans un monde fait pour l'homme.¹⁰

¹⁰ Trudeau Danielle, « Changement social et changement linguistique: la question du féminin », *The French Review*, Vol. 62, n°1, (Oct., 1988), p.81

5. Conclusion

Pour former des féminins de nom de métier, grade, titre et fonction, il existe donc différents procédés, allant du moins marqué (l'ajout d'un simple *e*), à la forme plus timide (*femme*-docteur, ...), jusqu'à celle plus marquée (*écrivaine*, *doctoresse*, ...).

C'est dans cette dernière catégorie que rentre la dérivation, procédé grammatical particulièrement productif puisqu'il permet une création (presque) illimitée de féminin de nom d'agent par le simple ajout d'un suffixe. Mais si la création est facile, l'attestation et l'adoption le sont moins (l'Académie surveille !).

Si on attendait des femmes qu'elles acceptent et utilisent à l'unanimité ces appellations, tel n'en a pas été le cas. Les unes ne voulant pas être comparées à une machine, ou montrer qu'elles n'étaient plus sous la « tutelle » de leur mari, et les autres, invoquant « l'égalité identitaire ».

Mais ce mouvement de refus n'a-t-il pas rencontré de l'indignation ? L'indignation du mouvement féministe, qui voit dans cette utilisation une nouvelle soumission de la femme ? L'indignation des grammairiens, comme Brunot, qui voient dans cet usage un complexe d'infériorité ? L'indignation d'autres femmes, fières de porter des titres féminisés ? Mais c'est là ouvrir les portes d'un autre débat.

Bibliographie

BACCUS Nathalie, *Grammaire française*, Editions Flammarion, coll. Libro, 2002.

BOUCHARD Pierre, *La féminisation des noms de métiers, de fonctions, de grades ou titres : au Québec, en Suisse romande, en France et en Communauté française de Belgique*, Bruxelles, Duculot, 1999, 80 p.

BRUNOT Ferdinand, *La pensée et la langue. Méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français*, Paris, Masson et cie, 1936, 982 p.

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE, Direction de la culture et de la communication, conseil supérieur de la langue française, Service de la langue française, *Mettre au féminin: guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade, titre*, Bruxelles, 1994.

DAMOURETTE ET PICHON, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Paris, d'Artrey, 1911-1950, 8v.

FOURNIER Jean-Louis, *Grammaire française impertinente*, Paris, Editions Payot, 1992, 228 p.

GOUGENHEIM Georges, *Système grammatical de la langue française*, Paris, Editions d'Artrey, 1962, 377 p.

GREVISSE Maurice, GOOSSE André, *Nouvelles grammaire française*, Louvain la Neuve, Duculot, 1995, 393 p.

GREVISSE Maurice, *Le bon usage*, Bruxelles, Duculot, 1968, 1769 p.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (OLF), *Au féminin: guide de féminisation des titres de fonction et des textes*, Québec, Publ. du Québec, 1991, 34 p.

PICHON Edouard, *L'enrichissement lexical dans le français d'aujourd'hui. Les principes de suffixation en français*, Paris, d'Artrey, 1942, 77 p.

TRUDEAU Danielle, « Changement social et changement linguistique: la question du féminin », in *The French Review*, Vol. 62, No.1. (Oct., 1988), pp.77-87.

YAGUELLO Martine, *Les mots et les femmes*, Paris, Editions Payot & Rivages, 1978, 257 p.

Table des matières

1. Introduction.....	2
2. Les règles de formation du féminin des noms d'agent	4
3. La dérivation	5
3.1. Définition de la dérivation	5
3.2. Liste des suffixes dans la création des féminins de noms d'agent	6
3.2.1. <i>(i)er / (i)ère</i>	6
3.2.2. <i>Le suffixe -esse</i>	6
3.2.3. Les mots se terminant en <i>-eur</i>	8
4. Les critiques de la dérivation jouant sur l'acceptation la féminisation des noms de métier, grade et fonction.....	10
4.1. L'euphonie	10
4.2. L'homonymie.....	11
4.3. L'égalité identitaire	11
5. Conclusion	13
Bibliographie.....	14
Table des matières.....	15

CommuneLangue.com